

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-12

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Divers dossiers

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de logements.

I - Résidence Blanche Neige à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, résidence Blanche Neige à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 111 061 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	105 051 €
* Subvention Etat (arrêté du 02/10/06)	2 200 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
Total	111 061 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 105 051 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS	
Montant	105 051 €
Montant garanti	42 020,40 €
Taux d'intérêt actuariel	3,55%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 42 020,40 € soit 40 % d'un montant global de 105 051 € sous réserve que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

II – Impasse Marie Curie à Castelsarrasin

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 4 impasse Marie Curie à Castelsarrasin.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 139 470 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI	125 660 €
* Subvention Etat (arrêté du 25/09/06)	10 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
Total	139 470 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 125 660 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI	
Montant	125 660 €
Montant garanti	62 830 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 62 830 € soit 50 % d'un montant global de 125 660 € sous réserve que la commune de Castelsarrasin se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

III – Avenue du maréchal Leclerc à Castelsarrasin

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de deux logements, 56 avenue du maréchal Leclerc à Castelsarrasin.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 240 983 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	155 633 €
* Prêt PLAI travaux	57 730 €
* Subvention Etat (arrêté du 14/09/06)	20 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	7 620 €
Total	240 983 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 213 363 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLAI foncier	
Montant	155 633 €
Montant garanti	77 816,50 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI travaux	
Montant	57 730 €
Montant garanti	28 865 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 106 681,50€, soit 50 % d'un montant global de 213 363 € sous réserve que la commune de Castelsarrasin se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

IV – Ancienne gendarmerie à Moissac

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 44 logements à l'ancienne gendarmerie à Moissac.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 663 440 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	294 242 €
* Prêt PLUS travaux	2 039 298 €
* Subvention Etat (arrêté du 14/09/06)	96 800 €
* Subvention CIL	100 000 €
* Subvention Commune	95 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100 €
Total	2 663 440 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 333 540 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLUS foncier	
Montant	294 242 €
Montant garanti	147 121 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

* PLUS travaux	
Montant	2 039 298 €
Montant garanti	1 019 649 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 166 770 € soit 50 % d'un montant global de 2 333 540 € sous réserve que la commune de Moissac se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-12

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Divers dossiers**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Tarn et Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration d'un logement, résidence Blanche Neige à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 42 020,40 € pour un prêt de type PLUS d'un montant de 105 051 € sur une durée 50 ans au taux de 3,55 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie, par délibération, à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 4 impasse Marie Curie à Castelsarrasin :

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de 62 830 € pour un prêt PLAI d'un montant de 125 660 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous réserve que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie, par délibération, à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit ;

Acquisition et amélioration de deux logements, 56 avenue du Maréchal Leclerc à Castelsarrasin :

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 106 681,50 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 155 633 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 57 730 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,75 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous réserve que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie, par délibération, à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits ;

Acquisition et amélioration de 44 logements à l'ancienne gendarmerie à Moissac :

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 1 166 770 € pour deux prêts, l'un de type PLUS Foncier d'un montant de 294 242 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, l'autre de type PLUS Travaux d'un montant de 2 039 298 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous réserve que la commune de Moissac accorde sa garantie, par délibération, à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits ;
- Précise qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn et Garonne Habitat.

Le Président,